

Comme chaque année, les professeurs d'EPS du collège vont animer l'association sportive. Cette association permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives durant l'année et en dehors des heures de cours.

Pour être licencié, l'élève devra obligatoirement remettre ce document à son professeur d'EPS, complété et signé par les parents avec :

25 euros en chèque ou espèces (ordre du chèque : « association sportive du collège E. BADINTER »).

HORAIRES DES ENTRAINEMENTS

	ATHLETISME	BADMINTON	HAND-BALL	GR (Gymnastique Rythmique)
MERCREDI	13H-15H piste collège	13H-15H (semaine B) 15H-17H (semaine A) au gymnase	13H-15H terrains extérieurs du collège	13H-15H (semaine A) 15H-17H (semaine B) au gymnase
	M. FATH	Mme BELLAMY	Mr JACOMIS	Mme BENACQUISTA

AUTORISATION PARENTALE OU DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e), Monsieur, Madame,
autorise l'enfant..... à participer aux
entraînements et compétitions de l'association sportive du collège et
éventuellement s'y rendre seul.

J'autorise également les enseignants d'EPS à prendre toute mesure
nécessaire en cas d'accident.

Fait à le

Signature



Collège E. BADINTER

ANNÉE 2023-2024

NOM : PRENOM : CLASSE : NE(E) LE : PORTABLE MÈRE : PORTABLE PÈRE : ADRESSE : ADRESSE MAIL :	<p>ENTOURER LA OU LES ACTIVITÉS CHOISIES</p> <p>ATHLETISME BADMINTON HAND-BALL GR</p> <p>Une seule et même adhésion autorise la participation à une ou plusieurs activités.</p> <p>Je vois avec mon professeur comment m'organiser.</p>
---	---